

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 16 janvier 2024

Délibération n° 05 - 2024 relative au périmètre scientifique de l'URCA pour le contrat quinquennal 2024-2028

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le périmètre scientifique de l'URCA pour le contrat quinquennal 2024-2028.

Membres ayant voix délibérative

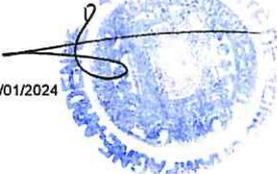
Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	28	Contre	0	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 17/01/2024 

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Documents périmètre recherche CQ 2024-2028

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19/01/2024

Document mis en ligne le : 19/01/2024